

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 25 février 2022 à 20h30. Madame Stéphanie Granet, Messieurs Jean-Paul Renard et Dominique Dubray étaient excusés. M. Dominique Dubray avait donné pouvoir à Mme Sylvie Baissat.

VOTE COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Les comptes de gestion 2021, étant conformes, ils ont été votés à l'unanimité.

Sous la présidence de Monsieur Thierry VERDIER, 1er Adjoint, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2021 qui s'établissement ainsi :

LOTISSEMENT LE BUCHERON 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	51 773.63	125 159.37
Section d'Investissement	87 298.63	50 433.63

Excédent de fonctionnement : 73 385.74 €

Déficit d'investissement : 36 865.00 €

CAMPING LA BESSIERE 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	51 513.88	51 515.10
Section d'Investissement	4 333	19 753.61

Excédent de fonctionnement : 1.52 €

Excédent d'investissement : 15 420.61 €

REGIE DES TRANSPORTS 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	20 419.33	39 061.89
Section d'Investissement		48 167.83

Excédent de fonctionnement : 18 642.56 €

Excédent d'investissement : 48 167.83 €

DISSOLUTION AU 31-12-2021 – REPRISE EXCEDENTS AU BUDGET COMMUNE

ASSAINISSEMENT 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	48 710.06	56 568.94
Section d'Investissement	135 714.28	214 457.02

Excédent de fonctionnement : 7 858.88 €

Excédent d'investissement : 78 742.74 €

Restes à réaliser : Dépenses = 69 039.74 €

COMMUNE 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	993 059.32	1 259 607.91
Section d'Investissement	931 937.36	987 857.12

Excédent de fonctionnement : 266 548.59 €

Excédent d'investissement : 55 919.76 €

Restes à réaliser : Dépenses = 618 728.72 € - Recettes = 481 818.47 €

Hors de la présence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2021.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal :

- Décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Loire et de régler la somme de 75 € pour l'adhésion et l'abonnement au mensuel « 36 000 communes ».
- Décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Brin de Ficelle pour financer une partie des actions de l'espace de la vie sociale. La somme sera versée après le vote du budget 2022.

CONVENTION POUR VERGER CONSERVATOIRE

Suite à la venue de Monsieur Clément Méritet, chargé de Mission « Vergers » au Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne, plusieurs essences ont été plantées sur les deux parcelles communales situées derrière le cimetière. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la proposition de convention établie par le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne concernant le verger conservatoire de Blesle.

DROITS DE PREEMPTION

Les biens AB 182 et F 582 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la précédente réunion, le Maire et Sylvie Baissat informe que deux dossiers ont été déposés au titre du programme Conférence des Financeurs. Il s'agit des actions : Cellule de veille et Informer, sensibiliser par le biais de conférences-débats.

Le conseil accepte le devis de 1 911.14 € TTC pour la pose d'une borne à incendie au village de Pradelles et un devis pour le dessouchage de 4 arbres morts Route du Basbory sous réserve de la faisabilité en raison de l'enfouissement des réseaux.

Le site de Blesle a été inscrit, dans le cadre de la candidature des Sites Clunisiens Européens, au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans le cadre de la mise en œuvre du « New Deal Mobile » la Construction d'un nouveau pylône 4G commun aux quatre opérateurs sera réalisé sur la Commune de Blesle dans un délai maximal de 24 mois.

La date de la commission des Finances pour la préparation des budgets 2022 est fixée au lundi 14 mars. La date de la commission communale des Impôts est fixée au 28 mars 2022.